



## **AVIS D'ÉLECTIONS 2019 À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC**

La secrétaire d'élections vous avise que la période de mise en candidature pour les postes de président et de vice-président est ouverte.

### **Fonctions de président et de vice-président**

- Le président exerce un droit de surveillance générale sur les affaires du conseil d'administration (CA). Il veille auprès de la direction générale à la mise en œuvre des décisions du CA. Il préside les séances du conseil et l'assemblée générale annuelle. Il agit à titre de porte-parole et représentant de l'Ordre.
- Le vice-président remplace le président lorsque ce dernier est dans l'impossibilité d'agir. Le vice-président effectue également tout autre mandat déterminé par le conseil d'administration.
- Les fonctions de président exigent une disponibilité de quatre jours par semaine, celles du vice-président, d'une journée par semaine. Ils sont rémunérés selon un barème déterminé par le conseil d'administration.
- Le mandat de chacun d'eux est de deux ans.

### **Conditions d'éligibilité**

Pour être éligible au poste de président ou de vice-président, l'agronome, en date du 31 mars 2019, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Être domicilié au Québec;
- Être inscrit au tableau de l'Ordre comme membre régulier;
- N'avoir aucune limitation ou suspension du droit d'exercice;
- Remplir toutes les formalités requises.

### **Formalités requises**

Pour que la candidature soit valide, l'agronome doit présenter, avant le 1<sup>er</sup> avril 2019, à 14 h, les documents suivants :

- L'original du bulletin de présentation dûment complété et signé par lui et cinq autres agronomes;
- Le formulaire *Déclaration de candidature et présentation du programme électoral* comportant :
  - son programme électoral;
  - sa photo (format : 5 cm x 7 cm);
  - son curriculum vitae.

Le bulletin de présentation est disponible sur la page [Devenir candidat](#) du site Web de l'Ordre.

Une fois le bulletin de présentation jugé conforme, la secrétaire d'élections enverra un accusé de réception attestant la candidature.

Le nom des candidats ainsi que leur programme et leur curriculum vitae seront diffusés sur la page [Candidats en lice](#) du site Web de l'Ordre dans les cinq jours suivant la fin de la période de mise en candidature.

Si un seul candidat se présente à l'un des postes, il sera élu par acclamation le 1<sup>er</sup> avril 2019. La secrétaire diffusera l'information le même jour.

Les élections se tiennent au suffrage universel des agronomes et la clôture du scrutin aura lieu le 9 mai 2019, à 14 h.

## ATTENTION!

L'Ordre ne procédera à aucune modification ou correction des textes fournis. Le candidat demeure donc l'unique responsable de toute erreur ou coquille qui pourrait s'y glisser.

## Envoi des bulletins de présentation

À l'attention de M<sup>me</sup> Louise Richard, avocate, secrétaire d'élections.

### Par la poste :

Ordre des agronomes du Québec  
450-1200, avenue Papineau  
Montréal (Québec) H2K 4R5

### Par courriel :

[electionsOAQ2019@oaq.qc.ca](mailto:electionsOAQ2019@oaq.qc.ca)